

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 02/12/2022
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 37
Nombre de procurations : 6
Votes pour : 43
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : /

ETAIENT EXCUSES: ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COURET Jean-Luc (Le Carla Bayle), PANIFOUS Laurent (Le Fossat), HUART Valérie (Lanoux), GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

PROCURATIONS: ANTOLINI Dominique à DESCUNS Lyliane, CAMPS Frédéric à COMMENGE Jean-Claude, DUFOSSE Dominique à MILHORAT Laurent, COURET Jean-Luc à SANS Jean-François, GILAMA Marie à CASTAGNE Dominique, CAUHAPE Jean-Louis à ALBERO Elisabeth

SECRETARE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2022-120 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Signature avenants n° 4 reconduction année 2023 du marché « Fourniture et transport de granulats et d'émulsion de bitume pour les chemins d'intérêt communautaire »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire sa délibération en date du 16 décembre 2019 attribuant le marché de « Fourniture et transport de granulats et d'émulsion de bitume pour les chemins d'intérêt communautaire », pour la réalisation des travaux de voirie en régie, aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Granulats - DENJEAN GRANULATS 38-39 Avenue de Larrieu Prolongée 31047 TOULOUSE Cedex
- Lot n° 2 – Emulsion de bitume – COLAS FRANCE 1 Rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS

Ce marché est conclu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

Monsieur le Président propose de reconduire ce marché pour l'année 2023.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président à signer les avenants n°4 pour les lots 1 et 2 pour la reconduction pour l'année 2023 du marché « Fourniture et transport de granulats et d'émulsion de bitume pour les chemins d'intérêt communautaire ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
François VANDERSTRAETEN

Le Président,
Jean-Claude COURNEIL